



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Vincent Meloche, Yves Métras, Éric Payette, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

**IL EST PROPOSÉ PAR Éric Payette
APPUYÉ PAR Yves Métras**

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier :

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Direction générale
 - 3.1 Acceptation de l'offre de services - Plan de communication municipal
 - 3.2 Acceptation du devis pour achat de vêtements de Émulsion, Sérigraphie et Broderie
 - 3.3 Demande des services de l'archiviste Martin Verrier de la MRC
4. Greffe
 - 4.1 Avis de motion du règlement #388.1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus
 - 4.2 Projet de règlement #388.1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus
5. Ressources humaines
 - 5.1 Acceptation de l'offre de services pour la formation d'archivage et de classement
 - 5.2 Acceptation de l'offre de services pour la formation des élus, directeur général et maire
 - 5.3 Acceptation de l'offre de services pour la formation du directeur général
 - 5.4 Démission de l'employée #206
6. Finances
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Dr Conseils - Frais annuels de Fonds de défense 2021
7. Sécurité publique
8. Transports et voirie
 - 8.1 Adoption du rapport d'activité du mois de décembre du Service des travaux publics
 - 8.2 Entente FQM - DEL
 - 8.3 Présentation du projet de borne électrique à l'Hôtel de ville
 - 8.4 Offre de services - Achat de 3 mâts pour l'aménagement à l'Hôtel de ville
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Adoption du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour octobre et novembre 2020
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Avis de motion - Règlement relativement aux ententes des travaux municipaux
 - 10.2 Dépôt du projet de règlement relativement aux ententes des travaux municipaux
 - 10.3 Avis de motion visant à adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Franklin
 - 10.4 Offre de service professionnel - Projet d'expropriation en pleine propriété : lot 5 621 471
 - 10.5 Avis de motion - Mise en place d'une politique de mise aux normes des installations septiques
 - 10.6 Avis de motion visant à modifier le règlement #332 sur les nuisances et la sécurité
 - 10.7 Proposition d'amendement au règlement de zonage, au règlement de lotissement et au règlement #273 de Régie interne, de permis et certificats
 - 10.8 Avis de motion en vue du règlement sur les animaux domestiques
 - 10.9 Dépôt du projet de règlement sur les animaux domestiques
 - 10.10 Demande d'autorisation de la Sûreté du Québec dans l'application de la Loi favorisant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
 - 10.11 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (1135, 8ième rang)
 - 10.12 Demande de dérogation mineure (1223, Route 202)
 - 10.13 Demande de dérogation mineure (1657, Route 202)
 - 10.14 Demande de dérogation mineure (1858, Route 202)

010-01-2021



No de résolution
ou annotation

10.15 Demande de dérogation mineure (3925, rue de l'Église)
10.16 Demande d'approbation d'usages conditionnels complémentaires à l'agriculture sur le lot 5 620 459 (2124 Route 209)

11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Demande de Arrêt nuitée VR
 - 11.2 Demande d'aide financière de la Municipalité de Franklin dans le cadre du Fonds En Montérégie, On bouge! - Projet ligue de Dek hockey 2021 pour jeunes, adolescents et adultes
 - 11.3 Demande d'aide financière de la Municipalité de Franklin dans le cadre du Fonds En Montérégie, On bouge! - Projet itinéraires et marquages de vélo de route
12. Développement économique
13. Correspondance
14. Divers
 - 14.1 Demande de formation du conseiller Sébastien Rémillard - Le Lean Management : Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale
15. Documents à consulter
 - 15.1 Rapport périodique d'activités de la Sûreté du Québec du 1^{er} août au 30 septembre 2020
16. Période de questions
17. Parole aux élus
18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Puisque la séance est tenue à huis clos, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 est affiché sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés. De plus, tout(e) citoyen(ne) ayant une question relevant du conseil municipal, peut l'adresser par écrit à l'adresse électronique info@municipalitedefranklin.ca avant 12h00 (midi) le jour même de la séance du conseil et elle sera répondue, à la période questions prévue à l'ordre du conseil.

Aucune question.

3.1 Acceptation de l'offre de services - Plan de communication municipal

ATTENDU la volonté de valoriser davantage le site web de la municipalité, pour que cela soit plus convivial et avec un meilleur référencement;

ATTENDU l'offre de services reçue de l'Agence Zel au montant de 31 100\$ plus taxes;

ATTENDU l'offre de services reçue de MBianca au montant de 35 250\$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, dans le cadre d'une refonte du site web de la Municipalité de Franklin, l'offre de services pour un Plan de communication, pilotage et production, de l'Agence Zel au montant de 31 100\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Acceptation du devis pour achat de vêtements de Émulsion, Sérigraphie et Broderie

ATTENDU de renforcer le sentiment d'appartenance et projeter une belle image des employés de la municipalité;

ATTENDU le devis reçu et déposé lors de la séance de Émulsion, Sérigraphie & Broderie pour vêtements personnalisés avec le logo de la municipalité;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à une commande de vêtements personnalisés pour les employés de la Municipalité de Franklin, auprès de Émulsion, Sérigraphie et Broderie, pour un montant de 2 222,12 plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Demande des services de l'archiviste Martin Verrier de la MRC

ATTENDU les besoins de formation en gestion documentaire de la Municipalité de Franklin;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

011-01-2021

012-01-2021

013-01-2021



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate l'archiviste Martin Verrier afin de cibler les besoins spécifiques pour une formation de base en gestion documentaire auprès d'employés administratifs de la Municipalité pour une durée maximale d'une semaine au taux horaire de 40\$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 Avis de motion du règlement #388-1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lors d'une séance subséquente à venir, il y déposera et présentera un projet de Règlement visant à modifier le règlement #388 concernant le traitement des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Dépôt du projet de règlement #388.1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus

Le projet de règlement #388.1 visant à modifier le règlement #388 sur le traitement des élus a été déposé lors de la séance du Conseil devant les élus. Un avis public sera publié aux lieux prévus à cet effet dans la Municipalité, ledit avis attestant du dépôt du projet de règlement #388.1.

5.1 Acceptation de l'offre de services pour la formation d'archivage et de classement

ATTENDU les besoins de formation en gestion documentaire de la Municipalité de Franklin;

ATTENDU l'offre de services pour une formation en gestion des documents de Chuck & Co Transformation numérique;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de service pour la formation d'archivage et de classement de Chuck & Co. Transformation numérique au coût de 2 756,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Acceptation de l'offre de services pour la formation des élus, directeur général et maire

ATTENDU l'offre de services reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une formation afin d'approfondir le rôle des conseillers, du maire et du directeur général dans la gestion des ressources humaines ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun, au coût de 1 500\$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de services de 1 500\$ plus taxes pour une formation de 3 heures des élus, directeur général et maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Acceptation de l'offre de services pour la formation du directeur général

ATTENDU un programme de formation en ligne de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) spécifiquement adapté aux gestionnaires municipaux au coût total de 3 333,00 plus taxes;

ATTENDU QUE ces cours constituent les essentiels à maîtriser pour toute personne désirant accomplir avec efficience et performance les fonctions et les responsabilités de directeur général et secrétaire-trésorier;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre de services de l'ADMQ pour la formation du directeur général au coût total de 3 333,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

014-01-2021

015-01-2021

016-01-2021

017-01-2021



No de résolution
ou annotation

018-01-2021

5.4 Démission de l'employée #206

ATTENDU l'annonce de la démission de l'employée #206 effective le 4 janvier 2021;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la démission de l'employée #206;

QUE ce Conseil consent à clore le dossier de l'employée #206;

DE mandater le directeur général pour en faire l'analyse et le versement du cumul des heures supplémentaires.

Le conseiller Vincent Meloche s'est prononcé contre cette résolution.

ADOPTÉE

019-01-2021

6.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque 24863 au chèque 24906, du mois pour un montant de 122 360,99\$ plus un prélèvement de 183,89\$ pour le contrat de location du photocopieur, que la liste des déboursés déjà effectuée fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 665 130,38\$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

020-01-2021

6.2 Dr Conseils - Frais annuels de Fonds de défense 2021

ATTENDU la facturation de la Dr Conseils, Santé et sécurité du travail, pour frais payables au Fonds de défense de l'année 2021 au coût de 108,12\$ plus taxes;

ATTENDU la facturation de Dr Conseils, Santé et sécurité du travail, pour frais de gestion au Fonds de défense de l'année 2021 au coût de 285,04\$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le renouvellement des frais annuels de Fonds de défense 2021 de Dr Conseils, pour la somme totale de 393,16\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

021-01-2021

8.1 Adoption du rapport d'activité du mois de décembre du Service des travaux publics

ATTENDU QUE le contremaitre du Service des travaux publics a déposé au Conseil municipal le rapport d'activité municipale du mois de décembre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du

rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Entente FQM -DEL

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

ATTENDU QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a



No de résolution
ou annotation

022-01-2021

lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QU'Énergère inc. A déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Franklin doit conclure une entente avec la FQM;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

ATTENDU QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Franklin pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Franklin participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE le directeur général, Louis-Alexandre Monast, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE le directeur général, Louis-Alexandre Monast, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Franklin, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Présentation du projet de borne électrique à l'Hôtel de ville

ATTENDU la popularité grandissante des voitures hybrides et électriques;

ATTENDU l'importance de soutenir le développement d'une filière d'énergie propre et d'encourager l'utilisation de véhicules écologiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'élaboration d'un projet en vue d'installation de borne électrique à l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Offre de services - Achat de 3 mâts pour l'aménagement à l'Hôtel de ville

Cet item est reconduit jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal.

9.1 Adoption du rapport de la technicienne en assainissement des eaux pour octobre et novembre 2020

ATTENDU QUE la technicienne en assainissement des eaux a déposé au Conseil le rapport d'activité municipal pour les mois d'octobre et novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE ce conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1 Avis de motion - Règlement relativement aux ententes des travaux municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement numéro sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

023-01-2021

024-01-2021

025-01-2021



No de résolution
ou annotation

10.2 Dépôt du projet de règlement relativement aux ententes des travaux municipaux

Le dépôt du projet de règlement relativement aux ententes des travaux municipaux a été présenté lors de la séance du Conseil devant les élus.

10.3 Avis de motion visant à adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Franklin

026-01-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Franklin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Offre de service professionnel - Projet d'expropriation en pleine propriété: lot 5 621 471

Cet item est reconduit à une séance ultérieure.

10.5 Avis de motion - Mise en place d'une politique de mise aux normes des installations septiques

027-01-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement sur la mise en place d'une politique de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Avis de motion visant à modifier le règlement #332 sur les nuisances et la sécurité

028-01-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Payette à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement visant à modifier le règlement #332 sur les nuisances et la sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt d'une proposition d'amendements au règlement de zonage, au règlement de lotissement et au règlement #273 de régie interne, de permis et certificats

Le dépôt de proposition d'amendement au règlement #272 de zonage, au règlement #273 de lotissement et au règlement #273 est déposé lors de la séance du Conseil devant les élus.

10.8 Avis de motion en vue du règlement sur les animaux domestiques

029-01-2021

Avis de motion est donné par Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de Règlement en vue d'adopter le Règlement sur les animaux domestiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du projet de règlement sur les animaux domestiques

Le dépôt du projet de règlement sur les animaux domestiques a été présenté lors de la séance du Conseil devant les élus.

10.10 Demande d'autorisation de la Sûreté du Québec dans l'application de la Loi favorisant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens RLRQ, chapitre P-38.002, r.1 le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce règlement, la Sûreté du Québec soutiendra et assistera les municipalités desservies dans le rôle et les responsabilités qui lui sont dévolues par ce règlement;



No de résolution
ou annotation

030-01-2021

ATTENDU QU'à la demande d'une municipalité, les membres de la Sûreté du Québec pourront assister les fonctionnaires ou employés municipaux et toute personne ayant conclu une entente avec une municipalité afin d'appliquer le Règlement dans le cadre de son mandat de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique;

ATTENDU QU'à la demande d'une municipalité, les membres de la Sûreté du Québec pourront appliquer les dispositions du Règlement dont la violation constitue une infraction, si les fonctionnaires ou employés municipaux ou la personne ayant conclu une entente avec une municipalité à cette fin ne peuvent agir en temps utile;

ATTENDU QU'une résolution de chacune des municipalités locales est nécessaire dans l'application du Règlement autorisant les membres de la Sûreté du Québec à appliquer les articles 33 à 40 Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette, appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard et résolu unanimement

D'AUTORISER les membres de la Sûreté du Québec à appliquer les articles 33 à 40 du Règlement d'application de la Loi à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens en vigueur depuis le 3 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (1135, 8^{ième} rang)

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement #365 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE toute demande de construction d'enseigne sur le territoire de la municipalité est assujettie au règlement sur le PIIA;

ATTENDU QUE le projet de construction d'au 2124, route 209 a été présenté en consultation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE l'avis du CCU sur cette demande de PIIA a été transmis au Conseil; **CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter ce projet d'enseigne tel qu'il lui a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette, appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER l'enseigne au 1135, 8^{ième} rang, selon les plans, les matériaux, les dimensions et l'implantation telle que présentée au CCU, le tout faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12 Demande de dérogation mineure (1223, route 202)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 16 novembre dernier ;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté améliorera les services offerts aux clients du spa des Chutes de Franklin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Yves Métras et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

NONOBTANT les dispositions des articles 9.14 et 11.3.24 du Règlement de zonage #272, permettre pour le 1223, route 202 une marge avant sur la rue Grimshaw de 2.4 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.13 Demande de dérogation mineure (1657, route 202)

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 13 octobre dernier ;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de confirmer l'implantation du bâtiment construit avant l'entrée en vigueur du règlement le rendant dérogatoire. Le bâtiment est implanté à 6 mètres de la marge avant et ses marges latérales totalisent 5.97 mètres ;

031-01-2021

032-01-2021



No de résolution
ou annotation

033-01-2021

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 11.3.18, la marge avant minimum exigé est de 9 mètres et que le total des deux marges latérales doit être d'au moins 8 mètres ;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras, appuyé par le conseiller Éric Payette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.18 du Règlement de zonage #272, permettre pour le 1657, route 202, une marge avant de 6 mètres et d'y autoriser le total des deux marges latérales à 5.97 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.14 Demande de dérogation mineure (1858, route 202)

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à la Municipalité le 6 octobre dernier ;

ATTENDU QUE la demande a pour objet de confirmer l'implantation des bâtiments construits avant l'entrée en vigueur du règlement le rendant dérogatoire.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est implanté à 2.68 mètres de la ligne latérale ouest et à 4.45 mètres de la ligne arrière ;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 11.3.40, la marge latérale minimum exigée est de 5 mètres et que la marge arrière minimum exigée est de 10 mètres ;

ATTENDU QUE le garage est implanté dans la cour avant et à 7.64 mètres de la ligne avant, et qu'il a une superficie de 209 mètres carrés;

ATTENDU QUE selon le Règlement de zonage #272, article 4.2.2.1 la superficie maximale d'un garage est de 70 mètres carrés; article 5.2 les garages ne sont pas autorisés dans la cour et la marge avant et qu'en vertu de l'article 11.3.40 la marge avant minimum est de 21 mètres;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard, appuyé par le conseiller Michel Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes :

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.40 du Règlement de zonage #272, permettre pour le bâtiment résidentiel du 1858, Route 202 une marge latérale 2.68 mètres, une marge arrière de 4.45 mètres et ce à la condition que l'abri situé à l'arrière de la résidence soit relocalisé lorsqu'il perdra ses droits acquis.

NONOBTANT les dispositions de l'article 4.2.2.1 du Règlement de zonage #272, permettre pour le garage du 1858, route 202, une superficie de 209 mètres carrés.

NONOBTANT les dispositions de l'article 5.2, autoriser le garage dans la cour avant et la marge avant.

NONOBTANT les dispositions de l'article 11.3.40, autoriser le garage à 7.64 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.15 Demande de dérogation mineure (3925, rue de l'Église)

ATTENDU QUE la demande a pour objet de revoir la dérogation mineure #2013-001 qui permettait la construction d'un garage de 9.14 mètres par 12.18 mètres soit 111.3 mètres carrés.

ATTENDU QUE le garage qui a été construit a effectivement 114.4 mètres carrés (9.27m par 12.34 m) ;

ATTENDU QUE le garage déroge à la dérogation mineure #2013-001 adoptée le 7 mai 2013;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte et ne représente aucun préjudice sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte ni sur une densité ni sur un usage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Métras, appuyé par le conseiller Éric Payette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante :

035-01-2021



No de résolution
ou annotation

NONOBTANT les dispositions de l'article 4.2.2.1 du Règlement de zonage #272, et de la dérogation mineure #2013-001, autoriser un garage de 9.27 mètres par 12.34 mètres pour une superficie de 114.4 mètres carrés au 3925, rue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.16 Demande d'approbation d'usages conditionnels complémentaires à l'agriculture sur le lot 5 620 459 (2124, route 209)

ATTENDU la volonté de la municipalité de favoriser les activités agrotouristiques complémentaires à l'agriculture sur son territoire;

ATTENDU les différents ajustements règlementaires qu'a faits au cours des dernières années la municipalité pour encadrer ces activités;

ATTENDU QUE les activités présentées par M. Éthier rencontrent les objectifs poursuivis par la municipalité et respectent les critères édictés au Règlement sur les usages conditionnels #403 ;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande d'approbation d'usages conditionnels seront pratiquées de manière accessoire à l'activité agricole principale et contribueront à la consolidation de l'activité agricole;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande ne génèrent pas de problème de voisinage et d'incompatibilité avec les activités agricoles;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les activités agrotouristiques visées par la demande contribuent à la mise en valeur des paysages de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette, appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la demande d'usages conditionnels déposée par M. Éthier pour le lot 5 620 459, Route 209, à la condition de bien définir ces usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 Demande de Arrêt nuitée VR

ATTENDU la demande pour un Arrêt nuitée pour véhicules récréatifs (VR) au sein de notre municipalité;

ATTENDU QU'il y a le Camping Lac des Pins situé dans notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Demande d'aide financière de la municipalité de Franklin dans le cadre du Fonds en Montérégie, On bouge! - Projet ligue de Dek hockey 2021 pour jeunes, adolescents et adultes

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à soutenir le développement de la ligue de Dek hockey sur son territoire;

ATTENDU QUE le développement d'une ligue de Dek hockey sur son territoire contribue à soutenir le développement des activités récréatives-sportives;

ATTENDU QUE le développement des activités sportives et récréatives assure le développement sociotouristique de la région;

ATTENDU le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du Fonds En Montérégie, On bouge! - Projet ligue de Dek hockey 2021 pour jeunes, adolescents et adultes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie ce projet tel que déposé lors de la séance;

DE mandater le directeur général à soumettre ledit projet de demande de subvention dans le cadre du fonds en Montérégie, On bouge!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Demande d'aide financière de la municipalité de Franklin dans le cadre du Fonds en Montérégie, On bouge! - Projet itinéraires et marquages de vélo de route

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à soutenir le développement d'itinéraires de vélo de route sur son territoire;

036-01-2021

037-01-2021

038-01-2021

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)



039-01-2021

ATTENDU QUE le développement du vélo de route sur le territoire contribue à soutenir le contexte agrotouristique;
ATTENDU QUE l'agrotourisme et le développement des activités sportives, récréatives et de loisirs assurent le développement sociotouristique de la région;
ATTENDU le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du Fonds en Montérégie, On bouge! - Projet itinéraires et marquages de vélo de route;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
ET RÉSOLU QUE ce Conseil appuie ce projet tel que déposé lors de la séance;
DE mandater le directeur général à soumettre ledit projet de demande de subvention dans le cadre du fonds en Montérégie, On bouge!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.1 Demande de formation du conseiller Sébastien Rémillard - Le Lean

Management : Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale

040-01-2021

ATTENDU la demande de formation du conseiller Sébastien Rémillard pour suivre une formation propice au titre occupé au sein de notre municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras
ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le conseiller Sébastien Rémillard à suivre la formation Le Lean Management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Entretien des deux patinoires (dont le Dek hockey) au Parc Antoine-Labelle

041-01-2021

ATTENDU l'importance d'offrir aux citoyens une activité de plein air accessible;
ATTENDU la possibilité d'utiliser les deux surfaces de Dek hockey au Parc Antoine-Labelle;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate le Service des travaux publics à tenter de créer 2 patinoires sur les surfaces de Dek hockey au Parc Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Levée de la séance


042-01-2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette
ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 22h30.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 11 janvier 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.


Monsieur Douglas Brooks,
Maire


Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier